



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
26 février 2020**
(Article L 2121-15 et L 2121-25 du C G C T)

Heure début séance :	20h00
Nombre de conseillers en exercice :	18
Nombre de conseillers présents :	17
Procuration :	1
Monsieur Jean Laurent KERNEVEZ donne procuration à Madame Nelly MARECHAL	
Nombre de votants :	18
Secrétaire de séance :	Pascal DAGORN

La séance débute par la présentation du bilan SDIS 2019 par le Colonel Claudine GOURVENNEC, chef de compagnie du secteur de Douarnenez et le Lieutenant Hervé KERSUAL, chef de centre, caserne des sapeurs-pompiers de Pont-Croix.

Ces derniers présentent les chiffres et bilans 2019 tant au niveau départemental que pontécroisien (voir document annexe).

Il est évoqué également la prochaine construction du bâtiment des sapeurs-pompiers à Toul Broën à Pont Croix. Les sapeurs-pompiers présentent les locaux obsolètes ainsi que les nouveaux mieux adaptés aux besoins actuels, la nécessité de fusionner les centres d'Audierne et Pont-Croix, notamment pour offrir une disponibilité plus importante des sapeurs-pompiers sur la journée.

Monsieur le Maire fait le point sur ce grand projet d'utilité publique pour le Cap Sizun. Il en retrace notamment la genèse, la réflexion menée au niveau communautaire. Aujourd'hui, le terrain de Toul Broën a été validé. Le permis de construire a été signé par ses soins la veille. Les travaux doivent donc commencer sous peu pour une durée de 12 mois environ.

Madame GUILLOU s'interroge sur l'éloignement de la Pointe du Raz, notamment en période estivale ; y aura-t-il un poste avancé ? Madame GOURVENNEC lui répond qu'effectivement il est prévu de recruter 3 sapeurs-pompiers saisonniers en juillet et août (2 en 2019) afin de pallier les congés et d'assurer une continuité de service ; un appel à candidatures est en cours.

Madame GUILLOU demande si les nouvelles équipes d'élus, après les municipales, pourraient changer ce projet. Monsieur le Maire lui répond que dans l'absolu oui. Néanmoins, il existe un conventionnement avec le SDIS et le budget communautaire a été établi en tenant compte de ce projet.

Madame GOURVENNEC précise que les sapeurs-pompiers n'ont aucun pouvoir de décision, leur rôle se borne à être des conseillers techniques auprès des élus.

Monsieur le Maire précise également que le lendemain 27 février est inscrite à l'ordre du jour du Conseil Communautaire la nouvelle convention avec le SDIS. Il met l'accent sur le caractère indispensable de ce nouvel équipement pour le Cap Sizun, sur la sécurité mais aussi l'engagement et le dévouement des sapeurs-pompiers. Les deux centres travaillent déjà depuis plus de 10 ans ensemble.

Concernant le coût (500 000 € environ), Monsieur le Maire le justifie par le prix d'une vie. Monsieur MOAN précise que les interrogations sur le coût élevé de ce nouvel équipement ont été faites en comparaison avec les autres communautés de communes. A personnel, côté technique et matériel équivalents, d'autres collectivités payeraient moins cher leur participation.

Madame GUILLOU demande s'il est prévu de nommer un chef de centre professionnel pour ce nouvel équipement. Madame GOURVENNEC rétorque que la réponse actuelle de la direction du SDIS est non (seuil pour étudier la présence d'un professionnel : plus 1 000 interventions par an).

Monsieur le Maire souligne également l'engagement de la commune auprès des sapeurs-pompiers par la mise à disposition de 2 agents communaux (conventions signées avec le SDIS).

L'échange sur le SDIS se termine ainsi :

- Monsieur KERSUAL invite chacun à visiter le centre de secours actuel de Pont-Croix ;
- Madame GOURVENNEC le CTA-CODIS à Quimper où sont traités les appels départementaux de secours.

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte-rendu du conseil précédent.

Le compte-rendu est approuvé par 14 voix pour et 4 contre.

L'équipe de l'opposition demande que le paragraphe page 2 «Madame Guillou et Monsieur Moan...à tout » soit supprimée. Monsieur le Maire accepte cette suppression.

1. Présentation des Comptes administratifs 2019 : Commune, lotissement, SPANC

Il est réglementairement proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les budgets communaux : Commune, lotissement et SPANC.

Compte tenu des élections municipales, le Maire précise qu'il a fait le choix de ne pas présenter de budgets primitifs 2020, laissant le choix à la nouvelle équipe élue de le faire.

Aussi, il n'y aura pas non plus d'affectation de résultat.

Concernant le budget SPANC, pour répondre à Monsieur MOAN, Monsieur le Maire précise que les contrôles ne concernent que les ventes.

Par contre, il précise que la communauté de communes a instauré un système de pénalités relatif aux normes d'assainissement. Quelques personnes sur la commune sont concernées. Quant au secteur de Toul Broën, l'assainissement sera collectif.

Concernant le budget COMMUNE, Monsieur MOAN s'étonne du paiement de certaines factures (festival de printemps, d'automne). Pour lui, ces dernières auraient dû être payées sur le budget EPIC Cité Musicale. Monsieur le Maire approuve cette remarque, mais précise que le budget EPIC a été créé en cours d'année 2019 et justifie ainsi ces quelques dysfonctionnements d'écritures comptables.

Mais en aucun cas, l'EPIC n'a de soucis de trésorerie. Le seul éventuel souci viendrait de la difficulté à fournir aux partenaires institutionnels la programmation de la Cité Musicale dans les tous premiers jours de l'année.

Madame GUILLOU demande s'il existe une ligne de trésorerie pour l'EPIC. Monsieur le Maire lui répond que oui, à hauteur de 50 000 €.

Madame RIOU s'interroge sur le compte « expositions, foire ». Monsieur le Maire lui répond qu'il regroupe les dépenses liées aux expositions de la médiathèque, celles liés aux petites cités de caractère, la Obra, les concours de peinture...

Monsieur MOAN demande ce que regroupe le compte 752 – loyers. Monsieur le Maire l'informe des loyers : trésorerie, Diwan, MAM, locataire privé,... Concernant le loyer de l'antenne de téléphonie, il précise qu'Orange est intéressé par l'achat du terrain, dont la particularité est d'être situé sur la commune de Plouhinec. Des tractations sont en cours, la nouvelle équipe municipale prendra la décision.

Monsieur KERISIT informe que les dossiers de demande de subvention suivants sont clos car l'argent prévu a été perçu : école Henri Matisse, rue de la Prison, travaux médiathèque.

Monsieur le Maire précise que la DETR pour le séminaire s'élève à 275 000 €, chiffre officiel préfectoral.

Monsieur le Maire se retire pour le vote.

VOTE CA LOTISSEMENT : unanimité

VOTE CA SPANC : unanimité

VOTE CA COMMUNE : 13 pour, 4 contre

2. Création d'appartements locatifs 6 rue Marcel Pella y : compromis de vente

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le compromis de vente présenté.

Monsieur MOAN se pose la question du notaire : pourquoi Ergué-Gabéric ? Monsieur le Maire répond que c'est le notaire de Finistère Habitat.

VOTE : unanimité

3. Ecole des sœurs : compromis de vente

Ce point est enlevé de l'ordre du jour car, après réunion avec les parties et le notaire, il s'avère que l'acte définitif peut être rédigé directement. De plus, par la délibération prise lors du Conseil Municipal du 11 décembre 2019, ce dernier autorisait Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette vente.

4. Cotisation annuelle Fondation du Patrimoine

La Fondation du Patrimoine sollicite la commune pour l'adhésion annuelle. Le montant est fixé à 120 €.

VOTE : unanimité

5. Cotisation annuelle Petites Cités de Caractère

Les Petites Cités de Caractère sollicitent la commune pour l'adhésion annuelle. Le montant est fixé à 3 107.30 €.

VOTE : unanimité

6. SPANC : avenant à la convention de mise à disposition d'un service de la communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz pour l'exécution des missions afférentes aux services publics d'assainissement non collectifs (SPANC) communaux

Lors de sa séance du 12 décembre 2019, la communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz a pris une délibération concernant un avenant à la convention de mise à disposition d'un service de la communauté de communes pour l'exécution des missions afférentes aux SPANC.

En fait, le transfert obligatoire de l'assainissement initialement prévu au 1^{er} janvier 2020 est reporté à une date ultérieure. Il est donc proposé de proroger de 3 ans la convention initiale par un avenant, soit jusqu'au 31 décembre 2022 (cf : documents joints).

VOTE : unanimité

7. SDEF : mise en lumière du bâtiment du séminaire et installation borne marché

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette mise en valeur du séminaire par éclairage suivant les devis du SDEF.

Monsieur MOAN demande qu'en est-il du matériel. Monsieur le Maire lui répond que le matériel va être acheté directement par la commune : 30 000 € HT. Ainsi, cette dernière économise 6 000 € correspondant à la quote-part prélevée par le SDEF s'il avait passé lui-même cette commande. En effet, le SDEF ne finance que des projets utilisant des candélabres. Or, à Pont-Croix, l'Architecte des Bâtiments de France impose un éclairage par le sol. Par contre, après négociation, le SDEF et INEO poseront ce matériel.

VOTE : unanimité

8. Mutuelle : délibération corrective

Il est souhaitable de prendre une nouvelle délibération corrective en complément de celles d'octobre 2019 et janvier 2020 : le montant de 20 € est brut et non net.

VOTE : unanimité

9. Informations sur divers points et dossiers en cours

* Cap Sizun Animation :

Monsieur KERIVEL demande l'état des travaux. Monsieur le Maire lui répond que les placos sont en cours de réalisation ainsi que la peinture. Monsieur KERISIT précise que l'entreprise a travaillé le week-end dernier et fera le prochain afin d'accélérer la fin des travaux.

* Séminaire :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Département a pris des dalles de pierre du séminaire pour restaurer son patrimoine. Aussi est-il en négociation pour obtenir des échanges, des subventions... Il projette aussi de faire une vente pour les particuliers. En effet, la réutilisation des dalles s'avère plus coûteuse (x3) que de mettre des pavés neufs.

* Chapelle Saint Vincent :

Madame RIOU demande où en sont les tractations pour l'achat de la chapelle. Monsieur le Maire lui répond que le notaire de Pont-Croix prépare le compromis. L'achat se fait pour l'euro symbolique.

Madame GUILLOU souligne l'urgence à la mettre hors d'eau.

* Trail du Cap :

Madame MARECHAL présente à l'assemblée les 2 coupes (l'une pour les féminines, l'autre pour les hommes) achetées 25 euros et qui seront remises lors du trail du Cap Sizun se déroulant ce dimanche 1^{er} mars.

Ce Conseil Municipal étant le dernier de la mandature, Monsieur le Maire tient à remercier toute l'équipe municipale pour son travail pendant les six ans.

Il précise qu'il y a aura trois listes à se présenter aux municipales ainsi que le calendrier électoral. Il espère enfin que cette campagne se déroule dans le respect de chacun.

Monsieur le Maire lève la séance.

Fin de séance le 26 février 2020 à 23h00

Fait et affiché à PONT-CROIX, le 04 mars 2020

Le Maire
Benoit LAURIOU

